

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
Lundi 30 novembre 2020, à 11H00, Chemin du Pierrier, 1815 Clarens

L'Assemblée générale extraordinaire d'Airesis SA s'est tenue le 30 novembre 2020 dans les locaux de Airesis SA. La séance a débuté à 10H30 sans la présence des actionnaires, par vidéo conférence.

Le Président du CA ouvre la séance en rappelant qu'en raison de la situation liée au COVID-19 et des restrictions mises en place pour l'organisation des manifestations, et selon l'ordonnance 3 COVID-19 ainsi que les mesures édictées par le Conseil Fédéral le 18 octobre 2020 ; le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale Extraordinaire sans la présence physique des actionnaires. Les actionnaires sont représentés de manière exclusive par le représentant indépendant. Le représentant a reçu les instructions de vote.

Sont présents par vidéo-conférence : le Conseil d'administration et la Direction in corpore

- **Marc-Henri Beausire, Président du Conseil d'administration et CEO,**
- **Pierre Duboux, Administrateur,**
- **Laurent Jaquenoud, Administrateur.**

Représentant indépendant : M. Baudin.

Est nommé en qualité de **scrutateur/secrétaire de l'Assemblée générale** : M. Xavier Rappaz

Le président constate que :

- 1) La présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée conformément aux statuts de la société par lettre envoyée à chacun des titulaires d'actions nominatives à leur adresse, vingt jours avant la date de l'Assemblée et par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce le 3 Novembre 2020.
- 2) Que la convocation comporte notamment les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions du Conseil d'administration,
- 3) Que le registre des actions ait été clos du 6 novembre 2020 (16H00) à ce jour et qu'aucune inscription n'a été prise en compte dans le registre des actions entre ces deux dates,
- 4) Que les actionnaires devaient se faire représenter à la présente Assemblée par le représentant indépendant, M. Frédéric Baudin (à l'exclusion d'autres formes de représentation institutionnelle)
- 5) Que conformément à l'article 18 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire est valablement constituée quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

Le Président déclare donc que la présente Assemblée est régulièrement convoquée et constituée, et qu'elle peut valablement délibérer.

Présence : À 11H00, aucun actionnaire n'est présent, ils sont représentés par le représentant indépendant soit 58 actionnaires, soit 42'499'181 voix et 68,52% du capital-actions. Monsieur Beausire présente l'ordre du jour :

En date du 28 septembre 2020, Mazars SA a été nommé commissaire aux comptes des sociétés Le Coq Sportif International SAS et Sogecoq Sàrl. Ces dernières représentent à elles seules plus de 80% du chiffre d'affaires du groupe Airesis SA. De ce fait, PricewaterhouseCoopers SA a indiqué qu'il n'était plus en mesure d'exercer le mandat d'organe de révision pour la société Airesis SA, notamment l'émission d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Dans ce contexte, le Conseil d'administration d'Airesis SA propose de nommer Mazars SA comme organe de révision.

1. Élection d'un nouvel organe de révision pour l'année 2020

Le Conseil d'administration propose l'élection de l'organe de révision Mazars pour l'exercice 2020

Le Conseil d'administration propose d'élire Mazars en qualité d'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2020. Le représentant indépendant communique les votes des actionnaires.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées	34'199'867
Oui :	34'199'867
	100%
Non :	0
Abstentions :	8'299'314

L'organe de révision Mazars est élu.

Mot de fin

Le Président, au nom du Conseil d'administration, termine la séance par des remerciements cordiaux pour leurs efforts et leur motivation à toute l'équipe d'Airesis SA.

L'Assemblée générale extraordinaire se termine à 11H15

Clarens / Montreux le 30 novembre 2020

Marc-Henri Beausire
Président du Conseil d'administration

Copie sans signature

Clôture de l'Assemblée générale : 11H15